

**HCTISN**

Haut Comité  
pour la transparence  
et l'information  
sur la sécurité  
nucléaire

**Haut comité pour la transparence  
et l'information sur la sécurité nucléaire**

# **Fonctionnement du Haut comité**

**Plénière du Haut comité  
07/10/2021**



## Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

- Réunions plénières et groupes de travail
- Décisions, avis et rapports
- Rapports annuels d'activité
- Rappel du bilan du mandat précédent
- Site internet du Haut comité

## Réunions plénières et groupes de travail

Art. R. 125-82 du code de l'environnement

Les séances plénière du Haut comité sont :

- à l'initiative de son président,
- sur demande exprès d'un tiers de ses membres (sous conditions).



Le Haut Comité se réunit au moins **4 fois par an**.

Lorsque l'actualité l'exige, le Haut comité peut également se réunir de manière **extraordinaire**.

## Réunions plénières et groupes de travail

Règlement intérieur

Le préavis minimal pour l'organisation d'une séance plénière est fixé à un mois. Toutefois, les dates des séances plénières sont généralement arrêtées en fin d'année pour l'année suivante.

Les **dates prévisionnelles** des prochaines réunions plénières sont :

- Mercredi 8 décembre 2021 (après-midi) ;
- Mardi 8 mars 2022 ;
- Mardi 7 juin 2022 ;
- Mardi 18 octobre 2022 ;
- Mardi 6 décembre 2022.

## Réunions plénières et groupes de travail

### Règlement intérieur

L'**ordre du jour** de chaque réunion plénière est arrêté par le bureau sur proposition du président.

Cet ordre du jour est communiqué aux membres du Haut Comité au moins **5 jours avant la réunion plénière**.



# Réunions plénières et groupes de travail

Règlement intérieur

Des **groupes de travail** peuvent être constitués pour traiter les sujets qui nécessitent des travaux approfondis.

L'opportunité de créer un groupe de travail est **évaluée par le bureau**. La création de groupes de travail est **entérinée en réunion plénière** du Haut comité par la validation d'un **mandat** précisant la portée de l'étude.

Ces groupes de travail sont constitués de membres volontaires du Haut comité ou de personnalités extérieures en raison de leurs compétences. Ils sont généralement **pilotés par un membre du Haut comité**.

## Décisions, avis et rapports

Art. L. 125-34, L. 126-36, R. 125-80 et R. 125-86 du code de l'environnement  
Règlement intérieur



Le Haut Comité peut émettre un **avis** sur toute question relative aux **risques liés aux activités nucléaires** et sur l'**impact de ces activités sur la santé des personnes, sur l'environnement et sur la sécurité nucléaire**, ainsi que sur **les contrôles et l'information** qui s'y rapportent.

## Décisions, avis et rapports

Règlement intérieur

Les avis et rapports sont **adoptés** par le Haut comité **en réunion plénière**, sous réserve de la présence d'**au moins la moitié de ses membres**.

Les avis sont élaborés de manière à faire **consensus** entre les membres du Haut comité. Toutefois, les membres qui le souhaitent peuvent inclure en annexe de l'avis des réserves exprimées de manière concise.

Les avis du Haut comité sont **publiés sur son site internet**.

## Rapports annuels et Bilan

Art. L. 126-36 du code de l'environnement

Un rapport annuel est établi selon les mêmes modalités que les avis ainsi qu'un bilan de fin de mandat.



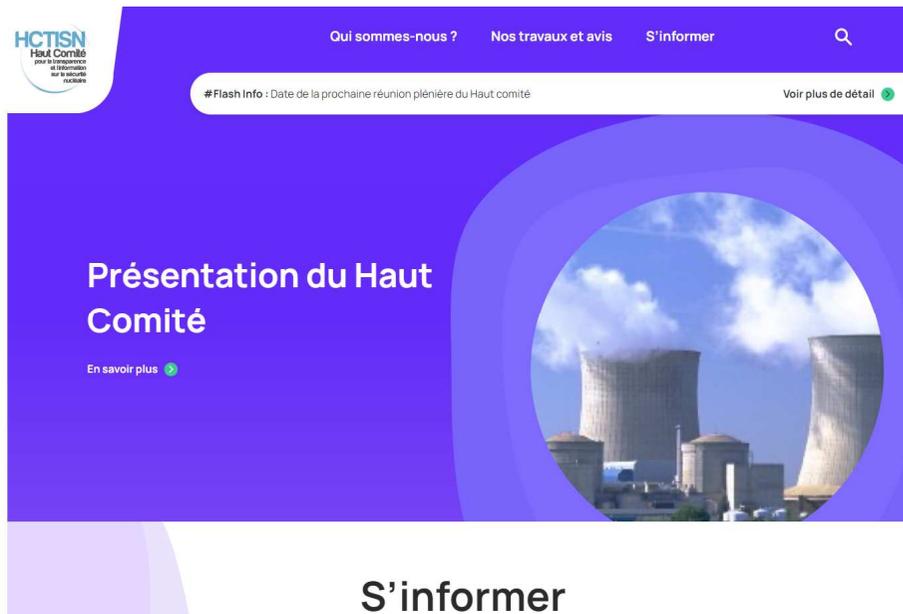
- 28 séances plénières ;
- 8 groupes de travail constitués ;
- 9 avis rendus ;
- Concertation sur les 4<sup>ème</sup> réexamen des réacteurs de 900 Mwe ;
- Participations à divers instances (e.g. PNGMDR)

## Perspectives du Bilan 2015-2021

Art. L. 126-36 du code de l'environnement  
Règlement intérieur

1. Élargir le spectre des sujets à aborder ;
2. Améliorer la visibilité du Haut comité et apprécier son impact sur les actions mises en œuvre par l'État et les acteurs du nucléaire ;
3. À travers les avis rendus, à se propre initiative ou sur saisine, améliorer l'information du public.
4. Devenir une clé de voûte du dialogue avec la société pour ce qui concerne la sûreté et la sécurité nucléaires.
5. Veiller à ce que les moyens humains et financiers du Haut comité soient en adéquation avec ses missions.

Règlement intérieur



[www.hctisn.fr](http://www.hctisn.fr)

Le site internet a été récemment refondu afin de le rendre plus simple et facile d'utilisation.

Certaines pages sont encore à mettre à jour.

**HCTISN**

Haut Comité  
pour la transparence  
et l'information  
sur la sécurité  
nucléaire

# Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

A photograph of a nuclear power plant with two large cooling towers emitting steam, set against a blue-tinted background. The image is used as a background for the text.

**Merci**

**Pour plus d'information  
[www.hctisn.fr](http://www.hctisn.fr)**